Anjou
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA 140-1

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 15 janvier 2019, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-1), afin d'ajuster le tarif pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont ou un stationnement public autorisé par ordonnance (annexe E).

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 janvier 2019.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut